

**MISE EN LIGNE LE 25-09-2023**

**AVENANT AU CONTRAT DE CESSIION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE  
DU 1<sup>er</sup> AOUT 2023 CONCLU AVEC MATRIOSHKA PRODUCTIONS  
POUR LE SPECTACLE INTITULÉ **TU FAIS QUOI DANS MA VIE** LE 22 SEPTEMBRE 2023  
SALLE JEAN GABIN**

DCULT N° 23.547

**ENTRE : MATRIOSHKA PRODUCTIONS**

Adresse : 28, rue La bruyère - 75009 Paris  
Téléphone : 09 54 00 80 29 Mail : nadege@matrioshka.fr  
Siret : 810 463 695 00017 Code APE : 9001Z  
Licence d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2021-009402  
SAS assujettie à la TVA  
Représentée par Mme Salomé LELOUCH en sa qualité de présidente

Ci-après désigné « le PRODUCTEUR », d'une part,

**ET : La Ville de Royan**

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN  
Téléphone : 05 46 39 56 56  
Siret : 211 703 061 00013  
Code APE : 751 A

Licence n° : 1-PLATESV-D-2021-005035 ; 2-PLATESV-D-2021-005038 ; 3-PLATESV-D-2021-005036  
Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désigné « l'ORGANISATEUR », d'autre part.

**Il est exposé ce qui suit :**

Le Producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant : « **Tu fais quoi dans ma vie** » pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa préparation et à sa représentation.

L'Organisateur soussigné dispose et certifie s'être assuré de la disponibilité d'un lieu de représentation.

**L'Article 5 – Défraiements du contrat de référence du 1<sup>er</sup> Août 2023 est remplacé par la clause suivante :**

L'organisateur gèrera directement l'organisation et la prise en charge des repas et de l'hébergement les 21 et 22 Septembre 2023.

**Hébergement :**

Le Regisseur lumière : 1 personne X 2 nuitées, les 21 et 22 Septembre 2023  
Pour le comédien : 1 personne x 1 nuitée le 22 septembre 2023 (en chambre single)  
Pour la comédienne : L'organisateur prendra en charge une participation à son hébergement à hauteur de 72,00 € HT.

**Repas :**

Le Regisseur lumière : 1 dîner le 21/09/2023 + 1 déjeuner et 1 dîner le 22/09/2023 + 1 déjeuner le 23/09/2023, soit 4 repas.  
Les 2 comédiens : 2 déjeuners et 2 dîners le 22/09/2023, soit 4 repas.

**MISE EN LIGNE LE 25-09-2023**

Les montants pris en charge sont négociés par l'Organisateur auprès des prestataires. Tout supplément sera à la charge du Producteur.

Les repas sur la route et les repas sur place non pris en charge par l'organisateur, seront refacturés au tarif Syndec à 20,20 € HT / par repas, en sus du prix de cession + transport défini à l'article 5.

L'organisateur prend en charge les frais de déplacements à hauteur de 1 040,00 € HT

**Toutes les autres clauses et articles du contrat initial qui ne sont pas explicitement visées dans ce présent avenant demeurent inchangées.**

Fait en QUATRE exemplaires à Paris, le 14 Septembre 2023

**Le Producteur,**



**MATRIOSHKA PRODUCTIONS**  
28 rue La Bruyère - 75009 Paris  
Tel : 09 54 00 80 29 - contact@matrioshka.fr  
www.matrioshka.fr  
SAS capital 9000€ - Siret: 810 463 695 00017

Madame Salomé LELOUCH  
Présidente

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 septembre 2023

**L'Organisateur,**

Pour le maire et par délégation,



Monsieur Didier SIMONNET  
Premier Adjoint